NORME INTERNATIONALE

ISO 19429

Première édition
2015-10-01

Médecine bucco-dentaire — Système de désignation pour les implants dentaires

Dentistry — Designation system for dental implants

Numéro de référence
ISO 19429:2015(F)

© ISO 2015



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos ..... **iv**
Introduction ..... **v**
1 Domaine d'application **1**
2 Références normatives **1**
3 Termes et définitions **1**
4 Classification, désignation et codage **1**
Bibliographie **3**

© ISO 2015 – Tous droits réservés

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: Avant-propos — Informations supplémentaires.

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 106, *Médecine bucco-dentaire*, sous-comité SC 8, *Implants dentaires*.

© ISO 2015 – Tous droits réservés

Introduction

Du fait de l'émergence de l'implantologie dentaire en tant que mode opératoire viable et largement utilisé, il s'avère nécessaire d'établir un système qui indique la présence et l'emplacement d'implantation de ces dispositifs dans les mâchoires et qui soit compatible avec les systèmes existants. Les corps d'implant dentaire n'ont pas les caractéristiques d'une dent, autres que celles acquises par le biais de la restauration dont ils sont le support. Ils peuvent donc être décrits comme ayant un emplacement d'implantation implicitement en forme de couronne. En revanche, une dent désignée a une forme définie et un emplacement d'implantation implicite. Dans les deux cas, cette information peut être complétée par des commentaires.

Toutes sortes de dispositifs peuvent être implantés dans les mâchoires, ou autour, à titre thérapeutique, suite à un accident ou pour des raisons sociales, dont un certain nombre ne sont pas des implants dentaires endo-osseux. Du fait que ces dispositifs représentent la majorité des implants dans la zone oro-faciale et que les professions dentaires ont besoin d'une méthode normalisée pour désigner la présence et l'emplacement d'implantation de ces dispositifs, un système a été élaboré pour répondre à cette exigence. Inclure des implants peu utilisés, d'autres types et avec d'autres emplacements d'implantation, rendrait le système inutilement complexe en regard du gain potentiel. Cette éventualité n'est toutefois pas exclue.

© ISO 2015 – Tous droits réservés

Médecine bucco-dentaire — Système de désignation pour les implants dentaires

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale fournit un système de désignation de l'emplacement d'implantation d'un corps d'implant dans une mâchoire; elle est destinée à être utilisée avec le système décrit dans l'ISO 3950. Elle n'indique pas si le dispositif est visible dans la cavité buccale ou si des éléments transmuqueux ou des restaurations d'implants sont présents. Comme le système décrit l'emplacement d'implantation mais non la forme de restauration, il n'est pas nécessaire d'utiliser les numéros de quadrant 5 à 8 employés pour désigner une dent temporaire.

Il convient que ces informations soient enregistrées dans le dossier du patient par le praticien responsable et qu'elles soient mises à la disposition du patient par le ou les praticiens ayant pratiqué les soins.

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 1942, *Médecine bucco-dentaire — Vocabulaire*

ISO 3950, *Art dentaire — Code de désignation des dents et des régions de la cavité buccale*

ISO 16443, *Médecine bucco-dentaire — Vocabulaire des systèmes d'implants dentaires et procédures associées*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 1942 et l'ISO 16443 s'appliquent.

4 Classification, désignation et codage

Le système utilise trois caractères pour indiquer l'emplacement d'implantation de chaque corps d'implant, les deux premiers caractères étant utilisés conformément au système décrit dans l'ISO 3950.

Dans tous les cas, la séquence suivante doit être appliquée.

— Caractère 1: Il s'agit d'un chiffre de 1 à 4, correspondant à des corps d'implant dans le quadrant supérieur droit, le quadrant supérieur gauche, le quadrant inférieur gauche ou le quadrant inférieur droit, respectivement.

NOTE Comme le système décrit l'emplacement d'implantation mais non la forme de restauration, il n'est pas nécessaire d'utiliser les numéros de quadrant 5 à 8 employés pour désigner une dent temporaire.

— Caractère 2: Il s'agit d'un chiffre de 1 à 8, correspondant à l'emplacement d'implantation d'un corps d'implant dans le quadrant défini, à un emplacement d'implantation analogue à celui d'une dent naturelle.

— Caractère 3: C'est toujours le caractère `!` qui est utilisé pour indiquer la présence d'un corps d'implant, par opposition à une dent, à l'emplacement d'implantation indiqué par les caractères 1 et 2.

© ISO 2015 – Tous droits réservés